

Voie de promotion interne temporaire pour l'accès du corps de maître de conférence vers le corps des professeurs des universités

REPYRAMIDAGE

La Présidente de l'Université,

Vu la loi de 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique

Vu la loi n° 2020-1674 du 24/12/2020 de programmation et de recherche pour les années 2021 à 2030 et portant disposition relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

Vu le décret 84-431 du 06/06/1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Vu le décret 2009-462 du 23/04/2009 modifié relatif aux règles de classement des personnes nommées dans les corps d'enseignants chercheurs des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Vu le décret 2021-1722 du 20/12/2021 modifié, créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés, notamment son article 4

Vu l'arrêté du 08/11/2022 fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotion internes possibles en application du décret n°2021-1722 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation relative à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Vu Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants-chercheurs de l'Université de Limoges : création d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités approuvées en CA du 15/04/2022

Vu le protocole d'accord signé le 12/10/2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières

Vu la délibération du Conseil d'administration du 02/02/2024 n° 387/2024/RH relative à répartition par section CNU des possibilités attribuées à l'Université de Limoges pour l'années 2024.

Vu la délibération du Conseil Académique Restreint en date du 11/04/2024 relative à la composition des comités de promotion

arrête la composition des comités d'audition relatif aux sections CNU comme suit :

SECTION CNU	32
CAMPAGNE DE RATTACHEMENT	2024

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE DE PROMOTION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
BOUQUILLON	Sandrine	PR	32	Spécialiste (université de Reims)
RAVAINE	Serge	PR	31	Spécialiste
BLANQUET	Veronique	PR	64	Membre CACr
ROUVELLAC	Eric	PR	23	Membre CACr
CROS	Dominique	PR	63	Président

SECTION CNU	60
CAMPAGNE DE RATTACHEMENT	2024

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE DE PROMOTION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
SAIYOURI	NADIA	PU	60	spécialiste extérieur (Univ de Bordeaux)
AUBERT	Jean-Emmanuel	PU	60	spécialiste extérieur (Univ de Toulouse 3)
RESTOIN	CHRISTINE	PU	63	élue CACr
DUDOGNON	CHARLES	PU	74	élu CACr
TROUDAUD	DANIELLE	PU	66	Présidente

SECTION CNU	63
CAMPAGNE DE RATTACHEMENT	2024

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE DE PROMOTION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
GAUGUE	ALAIN	PU	63	spécialiste extérieur (Univ La Rochelle)
FREMONT	HELENE	PU	63	spécialiste extérieur (Univ de Bordeaux)
LIAGRE	BERTRAND	PU	87	élu CACr
ROUVELLAC	ERIC	PU	23	élu CACr
TROUTAUD	DANIELLE	PU	66	Présidente

SECTION CNU	70/72
CAMPAGNE DE RATTACHEMENT	2024

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE DE PROMOTION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
ROMMEVAUX-TANI	Sabine	DR	72	Spécialiste extérieur (Université de Bordeaux Montaigne-CNRS)
KOHOUT-DIAZ	Magdalena	PR	70	Spécialiste extérieur (université de Bordeaux)
MAITRE	Alexandre	PR	33	Membre CACr
DUDOGNON	Charles	PR	74	Membre CACr
CROS	Dominique	PR	63	President

SECTION CNU	87
CAMPAGNE DE RATTACHEMENT	2024

CONFIGURATION : 5

MEMBRES COMITE DE PROMOTION				
NOM	PRENOM	GRADE	CNU	SIEGE EN QUALITE DE
ARPIN	CORINNE	PU	87	spécialiste extérieur (Univ de Bordeaux)
SEGUI	BRUNO	PU	87	spécialiste extérieur (Univ de Toulouse 3)
RESTOIN	CHRISTINE	PR	63	élu CACr
SAUVIAT	ALAIN	PU	5	élu CACr
TROUTAUD	DANIELLE	PU	66	Présidente